Conseil d'Églises chrétiennes en France

CÉCEF

COMMUNIQUÉ DU CÉCEF POUR l'ACAT

Le 10 décembre 2018 sera commémoré à Paris le soixante dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'Homme (DUDH).Un de ses principaux artisans est le français René Cassin. Il existait depuis plusieurs siècles des déclarations des droits en Angleterre, en France aux États-Unis mais pour la première fois, un document avait une portée universelle et aux droits civils et politiques ajoutait des droits économiques et sociaux.

À cette occasion, le Conseil d'Églises chrétiennes en France par la voix de ses trois coprésidents tient à rendre hommage à l'engagement de l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) en faveur des droits de l'Homme. Depuis 1974 cette association, forte de plusieurs milliers d'adhérents issus de toutes les confessions chrétiennes, s'engage par l'action et la prière contre la pratique de la torture qui est une atteinte majeure à la dignité humaine, interdite par l'article 5 de la DUDH « Nul ne sera soumis à la torture, ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. ».

Or 70 ans après, de nombreuses formes de torture et d'atteinte à la dignité de la personne existent dans de nombreux pays. (Disparitions, arrestations arbitraires, détentions provisoires abusives, jeunes mineurs à la rue…). Pour les chrétiens, ces mauvais traitements évoquent la Passion du Christ et portent atteinte à l'être humain « créé à l'image de Dieu ».Avec d'autres associations, l'ACAT lutte contre la torture et sauve des victimes via des campagnes d'opinion et des interventions auprès des gouvernements. Elle participe à la Journée internationale de soutien aux victimes de la torture instituée par les Nations-Unies le 26 juin, en organisant, la Nuit des veilleurs, nuit mondiale de prière en faveur des victimes de ce fléau. Là réside la spécificité chrétienne de l'ACAT : prier dans l'unité pour les victimes mais aussi pour la conversion de ceux qui pratiquent la torture, abimant en eux-mêmes la dignité propre à chaque personne. La prière est aussi une action de grâce pour tous ceux qui ont pu échapper à des traitements indignes grâce à la mobilisation de tous.

Le CÉCEF encourage donc l'ACAT à poursuivre et à faire connaitre son action. Elle fait progresser l'unité des chrétiens dans la prière commune et le service du frère. Elle s'appuie sur la conviction que l'être humain tient sa dignité de Dieu et que la torture est la négation de cette dignité inhérente à chaque personne.

Pasteur François CLAVAIROLY – Métropolite EMMANUEL – Mgr Georges PONTIER

coprésidents

SIÈGE : 58 AVENUE DE BRETEUIL – F-75007 PARIS
contact@cecef.fr